



DANS CE NUMÉRO :

EVENEMENTS :

- ◇ Visites de sites de méthanisation en Vendée (p. 2)
- ◇ Challenge Laurent Flécharde (p.12)
- ◇ BUY NORMANDIE (p. 16)

NEWS :

- ◇ Nos Commissions (p.4)
- ◇ Mini-entreprises (p.6)
- ◇ Place aux Métiers (p.7)
- ◇ Les news de nos entreprises (p.14)
- ◇ Concours innovation 2011 (p.14)

A SUIVRE ...

- ◇ Semaine de l'Industrie et ACT'ALIM (p.5)
- ◇ Mutualisation logistique (p.8)
- ◇ Aléas climatiques (p.10)
- ◇ Eco Taxe poids lourds (p.11)
- ◇ Loi de finances (p.15)

REDACTEURS :

Christiane AUDIC
Pascal JACQUES
Syldia MAHE



**15 jours pour annoncer BUY NORMANDIE !
15 mois pour lancer BUY NORMANDIE !
15 ans de répercussions économiques! BUY NORMANDIE**

TOUS ENSEMBLE en 2008 nous avons créé l'ANEA, avec l'appui du Conseil Régional. Les valeurs fondatrices tenaient dans ces propos « *Les entrepreneurs que nous sommes doivent être convaincus qu'il est plus important de construire ensemble le développement durable que de détenir individuellement une propriété passagère et fragile. Cela doit nous conduire à intégrer des valeurs de partenariat, d'alliance, de partage et de solidarité, fondements de cet humanisme entrepreneurial* ».

TOUS ENSEMBLE, membres de l'ANEA nous nous sommes mobilisés autour de l'enjeu de « l'aide alimentaire aux plus démunis » rappelant nos fondamentaux : « *nourrir la population, toute la population : de Marius à Crésus et des 7 milliards d'hommes d'aujourd'hui aux 9 milliards de demain* ».

TOUS ENSEMBLE, autour du Challenge Laurent FLECHARD, nous avons voulu créer du lien intergénérationnel, informer les jeunes sans culpabiliser, de la situation et de la bataille quotidienne des associations d'aide alimentaire, mais aussi leur donner l'occasion d'apporter leur pierre à un édifice de solidarité et d'ouverture aux autres. Leur mobilisation a dépassé nos attentes et est un signe d'espérance dans cette jeunesse que beaucoup pense endormie.

TOUS ENSEMBLE dans nos groupes de travail. Cela nous a conduits à rechercher compétitivité et performance pour nos entreprises et nos activités. Performances humaines, environnementales mais aussi économiques, car, n'ayons pas peur des mots, sans création de richesses et de valeurs nos systèmes économiques se meurent.

TOUS ENSEMBLE, nous porterons notre identité économique grâce à la marque BUY NORMANDIE et nous développerons notre business sur nos territoires : régionaux, nationaux et internationaux. Aujourd'hui, tous nos politiques et nos économistes appellent de leurs vœux la « réindustrialisation de la France ». Chacun s'accorde à dire que sans activités industrielles fortes, difficile de faire vivre les autres activités.

Ça ne pouvait pas être l'affaire d'un seul secteur économique, mais bien l'affaire de tous. Pendant des lustres, la diversité de nos activités économiques a sans doute été pour la Normandie un gage de santé suffisant pour que beaucoup pensent s'en sortir tout seul !!! Mais la crise économique actuelle n'est pas sans ébranler aussi la Normandie.

**La NORMANDIE est la première région connue au Monde après la CALIFORNIE !!
mais pour combien de temps encore.....si nous ne faisons rien...**

BUY NORMANDIE pour promouvoir l'excellence Normande et les savoir-faire de l'ensemble des activités favorisant l'emploi, le maintien de la vie locale et l'aménagement du territoire régional.

Alors un grand merci à Jean-Claude LECHANOINE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, qui a su nous fédérer en NORMANDIE tous secteurs économiques confondus, autour de cette belle idée.

Merci au Président du Conseil Régional de Basse Normandie, Laurent BEAUVAIS qui, par son vif soutien, a tout de suite mesuré toute la puissance latente de cette marque régionale et multisectorielle.

TOUS ENSEMBLE, nous montrerons que l'opportunité de la marque BUY NORMANDIE est une puissance commerciale et économique incontestable.

15 mois nous séparent des prochains Jeux Equestres mondiaux en Normandie pour organiser « la force de frappe » normande... Pour que pendant les **15 jours** de l'épreuve, les entreprises BUY NORMANDIE soient les grandes gagnantes pour les **15 ans à venir**.

BUY BUY 2011 et VIVE 2012 !!

Bertrand DECLOMESNIL

ANEA - Groupe de travail Valorisation des Déchets

LA MÉTHANISATION : UN SYSTÈME DIGESTIF SENSIBLE !



Comme souhaité à l'issue du colloque organisé par l'ANEA en janvier 2011, Le groupe de travail **VALORISATION DES DECHETS** de l'ANEA a organisé le **25 octobre 2011 en Vendée une visite de deux sites de méthanisation :**

- le site industriel de **BIOGASYL aux HERBIERS**
- une exploitation agricole du **GAEC DU BOIS JOLY à LA VERRIE.**

Ce groupe de travail s'est mis en place en 2010, sous la Présidence de Jean-Marie MEULLE, ancien Directeur général d'AGRIAL afin de se préparer à l'application de la Directive Européenne de 2008 et du Grenelle 2 sur la valorisation ou l'élimination des déchets, ainsi que la responsabilité de leurs producteurs.

Il regroupe des industriels de l'agroalimentaire, des agriculteurs, la FRSEA, la Chambre Régionale d'Agriculture, et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, des acteurs économiques autres, des experts, des structures de recherche et organismes publics (ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie, Biomasse Normandie, Université, Ecole d'ingénieurs en agro-alimentaire – ESIX, VALORIAL).

DES VISITES de SITES, ET UNE VÉRITABLE SÉANCE DE PRÉPARATION CULINAIRE

L'intérêt de ces deux visites résidait dans l'antériorité et le recul des installations, ainsi que dans la grande diversité à la fois de taille, de mode de fonctionnement et de sources d'approvisionnement.

BIOGASYL



Lors de notre colloque de janvier 2011 dédié à la gestion des déchets organiques de l'agroalimentaire et de l'agriculture, Gabriel BONNIN fondateur et dirigeant de BIOGASYL, avait expliqué avec beaucoup d'humour mais surtout de réalisme pourquoi il s'était lancé dans cette aventure.

C'est avec ce même état d'esprit qu'il nous a accueillis au cœur de son site en présence de Christophe LAMARE de SARIA BIO INDUSTRIES, devenu actionnaire majoritaire de BIOGASYL.

Au capital de la société figure maintenant un groupe d'acteurs industriels et agro-industriels comprenant Terrena, Sofiprotéol, Sita Ouest (filiale de Suez Environnement), et Cavac, La coopérative Euralis, actionnaire historique, reste au tour de table à hauteur de 10 %.

Ce site de grande dimension est en fonctionnement depuis mai 2008.



Répondant aux besoins du groupe industriel EURALIS, il avait pour vocation, à l'origine, d'assurer la pérennité d'une région de production de foie gras en offrant une nouvelle solution de retraitement des lisiers. Il s'agissait alors de pouvoir traiter et valoriser les lisiers d'élevages de canards et les résidus du secteur agroalimentaire dans un territoire classé zone en excédent structurel (ZES).

Avec une capacité de traitement de 25 000 tonnes par an, le méthaniseur produit de l'énergie thermique

et des fertilisants.

Cette idée de méthanisation a muri lors d'une visite de sites de méthanisation en Allemagne et en Suède en 2006 où Gabriel BONNIN a observé la manière dont y étaient valorisés les déchets, aboutissant par exemple, dans l'alimentation des bus de ville.

Le site de BIOGASYL représente un investissement de 7 millions d'euros. Gabriel BONNIN nous a expliqué qu'il a été incité par l'ADEME à entrer dans cette démarche. L'ADEME lui a proposé une subvention de 25000€ tout en étant réservée quant à la réussite de ce projet étant déjà témoin de plusieurs échecs. Néanmoins, Gabriel BONNIN et l'ADEME ont constitué le dossier en trois semaines. Toutefois, cette subvention l'a conforté dans sa volonté...

Début janvier 2007, le dossier de construction du site est parfaitement passé à l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), et en juin 2007 même chose pour le CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques). Début des travaux en juillet 2007 et l'installation des cuves en septembre.

En avril 2008, les premiers jus sont sortis et le 7 mai les premiers moteurs tournent !

Premier constat : « **le mélange poly-entrants fait mousser** »...et le risque avec plusieurs sortes d'entrants dans la recette c'est une explosion de l'installation. Les enseignements s'imposent d'eux-mêmes : la variation dans la recette doit être très lente...car c'est une biomasse vivante qui fluctue.

Concrètement, comment ça marche ?

3 cuves accueillent les différents effluents (graisses, déchets de catégories 2 et 3, boues d'Euralis) avant d'être mélangés et dirigés vers un digesteur (comme la panse d'une vache) d'où sortira le biogaz qui sera alors transformé en électricité par un moteur de cogénération.

Et « cerise sur le gâteau », l'eau servant à refroidir le moteur (90°C) est utilisée par les abattoirs d'Euralis et par la ville et est une solution idéale pour

Visites de sites de méthanisation (suite...)

les structures ayant besoin d'eau chaude toute l'année, comme la piscine Cap Vert.

Pour les digestats issus du traitement 300 ha de surfaces d'épandages sont nécessaires (au lieu de 1800 ha au regard des déchets traités). La qualité de la matière épandue est excellente et désodorisée !

Les volumes des nouveaux actionnaires permettent de faire évoluer et de conforter la structure.

Le résultat escompté est plus qu'atteint puisque le site a dû mettre en place un troisième moteur et trouver une complémentarité avec un autre site. Le site dispose également depuis l'automne 2009 de 200 m² de panneaux photovoltaïques.



Après cette première visite une pause déjeuner simple et conviviale a permis de continuer les échanges.

Méthaniseur par voie sèche du GAEC du BOIS JOLY

Denis BROSSET nous a fait partager sa « fascination » pour cette vie à l'intérieur du méthaniseur. Les exploitants du GAEC dont il fait partie, ont réalisé eux-mêmes le gros œuvre (terrassement, dalle béton ...) de ces digesteurs. L'installation a été inaugurée en juin 2008.

Le GAEC exploite un élevage de lapins, des vaches allaitantes, une surface totale de 68 ha, dont 61 ha en prairies. Les exploitants se sont rapprochés de l'association EDEN et du bureau d'études ARIA Energies, qui les ont aidés à monter leur projet de méthanisation par voie sèche, le GAEC du Bois Joly produisant essen-

tiellement du fumier.

Les produits entrants (1500 tonnes au total) proviennent de l'élevage cunicole, de l'élevage de vaches allaitantes et de la ferme voisine. Le digestat (produit sortant du méthaniseur) est un amendement organique pour les sols. Il est donc épandu sur les terres du GAEC. Les jus de process sont, quant à eux, une source d'engrais minéraux, qui sont aussi épandus sur les parcelles de l'exploitation.



Les 4 fermenteurs de 185 m³, sont indépendants les uns des autres, ils sont isolés et chauffés par le sol et les parois. Ils sont recouverts par une bâche en éthylène propylène diène monomère qui se gonfle en fonction de la production de biogaz. Ils fonctionnent de façon décalée pour avoir une production constante. Le biogaz issu de la réaction biologique au sein du fermenteur, contient environ 50% de méthane. Le biogaz est valorisé en cogénération. L'électricité produite est entièrement vendue à EDF et la chaleur est utilisée pour le chauffage des digesteurs, du bâtiment d'élevage de lapins, et de l'habitation des exploitants.

L'investissement total pour cette installation a été de 270 000 € dont 60 % de subventions. Le temps de retour sur investissement est estimé à 6 ans.

L'avis des participants à ces visites est unanime : ces deux structures sont très différentes de par leurs objectifs et leurs volumes traités. Un travail collectif est nécessaire pour alimenter ces méthaniseurs qui dépendent de leurs fournisseurs pour la stabilité de la recette.

L'odeur sur ces sites est quasi nulle et cela est d'autant plus important puisque BIOGASYL se trouve dans une zone commerciale. L'intérêt de telles installations est patent.

ETUDE IVAMER ET LES PERSPECTIVES DU GROUPE DE TRAVAIL

LA « COMMANDE » : Pour les industriels, une meilleure lisibilité sur la nature des déchets qu'ils génèrent et les filières envisageables pour leur valorisation ou leur traitement adéquat, est une préoccupation majeure pour sécuriser et optimiser les itinéraires techniques et le coût de revient de leurs productions.

Dès 2010, il ressortait de ce groupe de travail, que la recherche visant une meilleure maîtrise et une valorisation accrue des déchets (ou sous produits) était une nécessité pour tous, industriels et agriculteurs, en termes environnemental, d'image des professions et des filières, mais aussi en termes de gains économiques potentiels. Les objectifs du groupe de travail se sont donc orientés vers des pistes de valorisation notamment dans les domaines de :

- L'alimentation animale,
- La valorisation matière ou énergétique
- L'extraction

Afin de disposer d'une vision précise et actualisée des flux concernés et de leur mode et coût de gestion, un questionnaire a été diffusé par l'ANEA auprès des industriels.

L'analyse de ces questionnaires a montré le besoin et la volonté pour les entreprises d'aller plus loin dans la démarche d'évaluation des déchets des entreprises, de leurs natures, de leurs provenances, de leur mode de traitement et de leur valorisation possible.

40 entreprises des différents secteurs d'activités agro-alimentaires **participent à l'analyse sur sites conduite par Estelle LEBIHAN et Benjamin THOMAS d'IVAMER. Les pistes de valorisation et d'amélioration qui s'en dégagent portent certes sur la méthanisation, mais pas seulement.**

Les plans de travail qui s'ensuivront mettent l'accent autant sur la diminution à la source, sur les plans de formation, que sur les matières premières, les prestataires, la mutualisation etc...

Rendez-vous au printemps pour un bilan plus complet.

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ANEA

LOGISTIQUE

Président : Jean-Christophe HASCOET - MONTBLANC (50)

- * Une **base de données sécurisée** réunissant aujourd'hui 40 entreprises avec pour objectif le partage d'informations et plus de 145 transporteurs recensés.
- * Un chantier de **mutualisation logistique** avec pour objectif l'optimisation des camions, la dimension de l'empreinte carbone — le développement vers d'autres destinations. (Cf. p 8 et 9)
- * Rencontre avec les logisticiens des **grands clients et GS1**
- * Représentation au niveau national à la commission logistique de l'**ANIA et de la FEEF**

DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS

Président : Yvan WILBAL - Mer ET TERROIRS (50)

Relations et connaissance des besoins des clients de la Distribution :

- * **Observatoire des marchés** : présenté deux fois par an en commission—**Colloque du 28 février 2012**
- * **EXPORT : rencontres avec les clients potentiels**
Juin 2012 : déplacement prévu en Corée du Sud

EMPLOI ET COMPÉTENCES

Président : Emmanuel GEAY -TIPIAK PANIFICATION (14)
Avec l'ARDEFA : Séverine PRODHOMME

- * **Handicap** : HANDALIM'
- * **Accidents du travail - TMS et maladies professionnelles** : ACT'ALIM (Cf. p. 5)
- * **Attractivité et promotion des métiers de l'Industrie Agroalimentaire** : Semaine de l'Industrie (Cf. p.5) - Charte Emploi, compétences et formation

Les **comptes rendus** de nos commissions seront bientôt disponibles sur notre site www.anea-normandie.com et réservés à nos adhérents qui pourront se connecter grâce à un login et un mot de passe ...

Veille stratégique : Nos adhérents reçoivent tous les 15 du mois une veille stratégique composée de 5 rubriques : concurrentielle, commerciale, technologique, environnementale et internationale. Cette veille sera également mise en ligne sur notre site.

Veille réglementaire : suivie par IVAMER, cette veille permet de garder un œil sur la réglementation environnante des industries agroalimentaires (Production/ Qualité sanitaire/ commercialisation, allégations / nutrition, étiquetage / traçabilité / mise sur le marché...). Elle est envoyée à nos entreprises en début de mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : Gérard LEBAUDY - BISCUITERIE DE L'ABBAYE (61)

- De **2009 à 2012** : plus de **50** entreprises engagées dans un cercle Développement Durable (cercles 1, 2 et 3)
- * Deux rencontres collectives prévues par an.
- * **Groupe de travail Gestion de Crise** : Conduit par Sophie EVON-NARAC—CLEPS (Cf. p. 4)
- * **Groupe de travail Valorisation des déchets agroalimentaires** : Présidé par Jean-Marie MEULLE (Cf. p. 2 et 3)
- * **Aide aux Plus démunis et Challenge Laurent Fléchar** (Cf. p. 12 et 13)

ECONOMIE ET PERFORMANCE DES OUTILS DE PRODUCTION

Président : Eric LESAGE - TARTEFRAIS (14)

- * **Bilan carbone** : Depuis 2009 une vingtaine d'entreprises dans l'action collective
- * Intégration du GT1 sur l'affichage environnemental avec l'ADEME et l'AFNOR—retour terrain
- * **Système de management de l'Energie**
- * **Eco-conception** prestataire ADRIA
- * **Gestion des énergies** (Certificats d'Economies d'Energies)
- * **Veille et intelligence économique**
- * **PNNS** (Programme National Nutrition Santé) : analyse des besoins nutritionnels en fonction des populations et des âges

Gestion de crise Rappels produits

A la suite du colloque de juin 2009, pour répondre à la demande de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) et aux besoins des entreprises, l'ANEA a créé un comité de pilotage en vue d'aider les entreprises à prévenir et affronter une situation de crise. Après appel d'offre, « EDELMAN » expert dans le domaine de la gestion de crise, a été choisi pour offrir un programme de **formation** adapté à la diversité des entreprises de la région :

- En octobre 2010, un premier groupe

d'entreprises a été formé aux techniques de gestion de crise : évaluation des situations critiques, structure d'une cellule de crise, ... Un programme très riche pour construire son système de gestion de crise sur des bases solides.

- Un 2ème groupe d'entreprises déjà doté d'un système de gestion de crise, a été formé à la communication en cas de crise : fonctionnement et attentes des médias, principes de communication et techniques de l'interview.

Mise en place d'une hotline : Cette hotline apporte aux entreprises un accès permanent aux équipes du département Gestion & Communication de Crise d'EDELMAN pour un diagnostic et une première recommandation opérationnelle.

Une bonne détection de la gravité d'une crise avec des actions appropriées peut permettre d'éviter des situations catastrophiques.

A ce jour, l'objectif des 20 entreprises adhérentes à la hotline pour obtenir un prix attractif, n'est pas atteint, alors si cela vous intéresse contactez l'ANEA à l'adresse : caudic@anea-normandie.com

Dans une optique plus large, si ces formations vous intéressent ou si vous avez d'autres besoins en termes de gestion de crise, vous pouvez nous adresser votre demande cela permettra d'envisager d'autres actions collectives répondant à vos attentes.

Sophie EVON NARAC - CLEPS
Présidente du groupe de travail Gestion de Crise de l'ANEA

Travaux ANEA / ARDEFA

ANEA / ARDEFA Semaine de l'industrie du 19 au 24 MARS 2012



du 19 au 25 mars 2012

La 1^{re} édition de la Semaine de l'industrie en 2011 a réuni 1 481 événements sur tout le territoire et 90 pour la Basse Normandie.

Rappelons que l'objectif de cette semaine est de permettre au grand public et en particulier aux jeunes, de découvrir l'industrie et ses métiers grâce à des journées portes ouvertes en entreprise, des conférences ...

L'ARDEFA est l'opérateur en Basse Normandie qui coordonne les différentes actions pour les industries alimentaires durant la semaine de

l'industrie qui se déroulera du 19 au 25 mars 2012.

Comme l'année dernière, des visites d'entreprise et des conférences seront organisées et ces actions seront labellisées.

L'ARDEFA travaille actuellement avec la métallurgie pour avoir des actions communes.

La représentativité des entreprises agroalimentaires est primordiale.

Si vous êtes prêts à recevoir des visites (créneaux horaires et type de publics à définir ensemble : Groupes de 10 personnes), vous pouvez contacter **Séverine PRODHOMME Directrice de l'ARDEFA** :

severine.prodhomme@ardefa.org.



La Normandie



Gel Manche



Amélioration des conditions de travail dans les industries alimentaires Bas Normandes

Engagé en décembre 2010 par l'ARDEFA, ACT'ALIM réunit une dizaine d'industries alimentaires bas normandes.

L'objectif des travaux du groupe est d'identifier et de prévenir les risques de maladies professionnelles et de réduire les Troubles Musculo Squelettiques.

Le financement de ce groupe est possible grâce à la charte de coopération des industries alimentaires (DIRECCTE, DRAAF, AGEFAFORIA).

DIMENSIONS ABORDÉES

- la dimension humaine ; Les opérateurs qui rencontrent des difficultés et des tensions physiques au travail ne sont pas dans de bonnes conditions pour travailler
- la dimension sociale : Le climat social est meilleur lorsqu'il n'y a pas de souffrance au travail
- la dimension économique : Les accidents du travail et les maladies professionnelles coutent aux entreprises en moyenne 18000 € par maladie professionnelle reconnue.

Les points soulevés par les entreprises sont évoqués ou analysés lors de nos

rencontres. Les réunions se déroulent dans les usines participantes afin d'identifier concrètement les problématiques.

Le groupe de travail s'est réuni 7 fois depuis décembre 2010.

LES RÉALISATIONS

A partir d'un diagnostic réalisé par la CARSAT Normandie, les entreprises ont pu définir leur situation au démarrage des réunions, et mesurer leur état d'avancement sur les étapes suivantes : la mobilisation, l'investigation, la maîtrise.

Les entreprises ont été accompagnées individuellement par Daniel Bardou (consultant) afin de faire avancer la démarche en interne, suivant les priorités identifiées par chacun, permettant une évolution en fonction des objectifs propres à l'entreprise tout en bénéficiant de la dynamique du groupe.

De plus, la mobilisation d'entreprises alimentaires permettent d'amorcer une image positive liée à la prise de conscience et la volonté de faire évoluer nos pratiques aussi bien auprès des institutionnels que des salariés.

Pour 2012 un comité de pilotage va se mettre en place avec Séverine Prodhomme, Emmanuel Geay, Béatrice Dubois, Jean-Michel Peladeau de la CARSAT afin de choisir les thèmes du groupe de travail, faciliter la définition des objectifs de progrès des entreprises dans la prévention des TMS et si besoin,

solliciter des financements pour des accompagnements ou des programmes de formation tels que les propose la société SOLUTION PRODUCTIVE ERGONOMIE.

Le groupe de travail a rédigé une charte de fonctionnement afin que chaque participant puisse échanger et travailler en toute transparence et en toute confiance. La confidentialité est un point fort d'engagement réciproque.

PENIBILITE AU TRAVAIL

Autre sujet à aborder qui doit être traité : **l'accord obligatoire au 01/01/2012 sur la pénibilité au travail.** Certaines entreprises ne l'ont pas finalisé. L'ANEA et l'ARDEFA proposent sur leurs sites des liens pour des supports et un guide pour la préparation de cet accord.

Le groupe de travail ACT'ALIM ne demande qu'à s'agrandir avec d'autres entreprises. Alors, n'hésitez pas à exprimer vos besoins vous pouvez contacter Séverine à l'ARDEFA.

Severine.prodhomme@ardefa.org

Réservez dès maintenant la date de notre prochaine rencontre : **Mercredi 29 février 2012 à 9h30** .

Emmanuel GEAY

Président de la commission Emploi – Compétences de l'ANEA



L'ANEA développe l'esprit d'entreprendre !

LA MINI - ENTREPRISE : les créateurs de richesse pour demain ? !

UNE MINI ENTREPRISE, C'EST QUOI ?

Une Mini-Entreprise est un projet pédagogique de création d'entreprise réalisé par un groupe d'élèves volontaires accompagnés par leur enseignant / formateur, un parrain d'entreprise et un permanent de l'association Entreprendre Pour Apprendre Basse-Normandie.

Durant toute une année scolaire, les mini-entrepreneurs découvrent la démarche du créateur d'entreprise. « Expérience grandeur nature » : de l'idée au produit et du produit au client avec création de valeur.

Le mot du Président d'EPA BN, Michel Renard- Président du MEDEF de l'Orne

Créée, développée et gérée par les élèves, la mini-entreprise leur donne l'occasion de concevoir, de produire et de vendre des biens ou des services.

Dans la mini-entreprise, les élèves sont mis en situation d'avoir à mobiliser leurs acquis dans des tâches et des situations complexes de la vie professionnelle. On ne se limite pas à les placer en situation d'observation d'une réalité économique, sociale et de travail. On leur offre la possibilité d'agir sur elle. Il s'agit d'une pédagogie de l'action. La mini-entreprise permet une relation Ecole/Entreprise dynamique et constructive.

Des études indépendantes montrent que des jeunes qui participent à une mini-entreprise sont davantage disposés à entreprendre, sont également plus confiants et disposent de meilleures capacités à travailler en équipe et à prendre des décisions.

Les jeunes d'aujourd'hui, ne l'oublions pas, sont les salariés et les entrepreneurs de demain et contribueront au développement économique futur.

Développer ce dispositif, soutenir l'association c'est impacter directement les comportements des jeunes à l'égard du travail et de l'entreprise, c'est aider les enseignants à se construire une connaissance du terrain de l'entreprise à travers des exemples pratiques.

Pour les chefs d'entreprise, être parrain d'une mini-entreprise, c'est être attentif et accessible aux besoins des jeunes pour les encourager dans leurs prises d'initiatives, c'est s'investir dans des projets pédagogiques d'ordre intergénérationnel, c'est promouvoir la responsabilité sociale, environnementale et éthique de l'entreprise, c'est valoriser l'image des métiers...

Cette pédagogie par l'action est dynamique et permet d'appréhender le monde avec un regard nouveau, celui de l'action et celui de la réussite.

Je souhaite que ce mouvement de développement se poursuive pour les mini-entreprises et que de nombreux partenaires viennent nous rejoindre.

Philippe Grossemy, Vice - Président d'EPA BN, Délégué Académique aux Enseignements Techniques, Rectorat de Caen

Le dispositif « mini-entreprise » est un dispositif qui répond parfaitement à la volonté de l'éducation nationale de développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes. Esprit d'entreprendre pour soi-même afin de réussir son projet personnel d'orientation et d'entrée dans la vie active, esprit d'entreprendre sur un plan économique afin de, peut-être demain, expérimenter le défi de la création d'entreprise.

Développé dans l'académie de Caen depuis la rentrée 2008, le programme pédagogique « Mini-entreprise » ne cesse de monter en puissance. Il est déployé au niveau collège en classe de 3^{ème}, au lycée de la classe de 2^{nde} à la classe de terminale, en centre de formation d'apprentis du CAP au Baccalauréat professionnel. Cette année, on compte 41 mini-entreprises et 690 mini-entrepreneurs qui expérimentent la création d'entreprise en Basse-Normandie.

Sur le plan pédagogique, le dispositif « Mini-entreprise » est particulièrement riche, en mettant l'enseignant et ses élèves en mode projet. Il favorise la transversalité entre les enseignements et contribue à l'acquisition de compétences et de connaissances du socle commun en liaison avec les enseignements disciplinaires. Les élèves développent ainsi autonomie, prise

L'ANEA s'engage aux côtés de l'association **Entreprendre Pour Apprendre Basse-Normandie (EPA BN)** pour développer l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes.

Le 22 novembre dernier, à la CCI d'Agneaux, cinq entreprises adhérentes de l'ANEA ont participé au speed-dating mini-entreprise.

Des élèves de collèges et lycées de la Manche, par groupe de 5, ont présenté tour à tour leur mini-entreprise. Les chefs d'entreprise ont découvert des projets de création variés (confection, loisirs, décoration, technologie,...). L'implication des jeunes et des équipes pédagogiques dans cette démarche a motivé les entreprises présentes pour parrainer les projets des jeunes.

Les missions des parrains seront donc les suivantes pendant cette année scolaire :

- rencontrer régulièrement les jeunes pour les aider à mener à bien leur projet de mini-entreprise en apportant leurs compétences
- leur permettre de découvrir le monde économique et le fonctionnement de l'entreprise grâce à leur expérience
- faciliter le lien vers d'autres professionnels pouvant soutenir le projet et aider à la découverte de l'entreprise.

Tout le monde s'est retrouvé échange de cartes de visite et premiers rendez-vous entre le parrain et la mini-entreprise.



d'initiative, esprit d'équipe et créativité. Ils renforcent leurs compétences en informatique, français, anglais,... Pour beaucoup, ils découvrent de l'intérieur le fonctionnement d'une entreprise, son organisation, ses contraintes et ses opportunités. Ils complètent enfin leur information sur les métiers pour conforter ou construire leur choix d'orientation. Le Recteur de l'académie de Caen, Mme Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, est particulièrement volontariste en matière de relation Ecole Entreprise et dans le déploiement de ce programme dans son nouveau projet acadé-

mique 2011-2015. Le Rectorat occupe d'ailleurs plusieurs fonctions au conseil d'administration d'EPA BN, association loi 1901, qui porte le dispositif. Nous nous réjouissons donc bien évidemment de l'investissement de l'ANEA à nos côtés pour promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et donnons rendez-vous à chacun le 23 mai 2012 au salon régional des mini-entreprises.



ANEA / ARDEFA : PLACE AUX MÉTIERS

les 1-2 et 3 décembre 2011

au Parc des Expositions de Caen

Depuis plusieurs années déjà l'ARDEFA est investie dans PLACE AUX METIERS. Cette année, pour cette 6ème édition, l'ANEA s'est jointe à l'ARDEFA sur le stand dédié aux Industries Alimentaires.



Cet événement régional organisé par la Préfecture de Région, la Région Basse-Normandie, le Rectorat de l'Académie de Caen avec l'appui de l'Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers (Errefom), est dédié à la découverte des métiers et aussi à l'orientation scolaire et professionnelle. Il s'adresse à tous les publics, mais vise prioritairement les élèves de 3ème, les lycéens en 2nde, 1ère et terminale, les stagiaires de la formation continue, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

« Place aux métiers », ce sont 400 professionnels, regroupés autour de 18 pôles métiers, des conseillers d'information et d'orientation, des représentants de la Région et de l'Etat, qui renseignent les jeunes visiteurs sur leur(s) futur(s) métier(s) et leur parlent de leurs professions, des qualités requises et des débouchés en région.

Nouveauté 2011 : optimisation du temps et du lieu : cette année le Salon de l'Etudiant et Place aux Métiers se sont associés et ont offert aux jeunes un temps privilégié d'information pour les aider à choisir leur parcours de formation post bac (salon de l'Etudiant) et à s'informer auprès de professionnels sur leur futur métier (Place aux métiers).

Place aux Métiers, ce sont aussi des tables rondes sur l'évolution des métiers :

« Jouer collectif » ou la capacité de travailler avec les autres,
« Les métiers invisibles » que recouvrent les termes comme « chargé de mission », « logisticien », « consultant » ...

« Plusieurs métiers dans une vie », -
« Travailler autrement » : télétravail, intérim, multi employeurs ...

Cette année le stand des Industries Alimentaires bénéficiait de la présence d'une chaîne de production de crêpes, animé par les ateliers « Aux Goûts Du Jour ». Le but : faire découvrir une chaîne de production agroalimentaire de manière ludique et pédagogique.



La participation des entreprises agroalimentaires telles La biscuiterie de l'Abbaye, Gel Manche, Lactalis, Florette, a apporté un « témoignage terrain » et professionnel sur les débouchés, les métiers et les formations dans l'industrie agroalimentaire.



Les produits de ces entreprises présentés sur les tables du stand ont accroché le public et ont fait émerger des questions de la part des jeunes, facilitant ainsi le contact.



MUTUALISATION LOGISTIQUE

LES CLES DE LA REUSSITE

RECHERCHE DE COMPETITIVITE et PLAISIR de TRAVAILLER ENSEMBLE !!

Aujourd'hui, comme hier, les entreprises agro-alimentaires doivent s'adapter à de nouvelles contraintes toujours plus fortes de la part des marchés, de la réglementation, et des actionnaires.

Pour rester compétitifs, la logistique est devenue un des enjeux essentiels. Réduire l'impact environnemental de nos transports, aborder de nouveaux marchés et maîtriser les coûts, améliorer nos taux de services, telles ont été les questions que se sont posés les membres de la commission logistique de l'ANEA.

Ils ont fait le choix d'apprendre à se connaître et à partager ensemble leurs problématiques logistiques et naturellement, ils ont cherché et trouvé des solutions.

La Question récurrente : *Comment livrer un client dans de bonnes conditions et par qui ?*

C'est ce qui a abouti à la création d'une base de données logistique, permettant ainsi de mutualiser et de partager les « savoirs ».

La commission logistique de l'ANEA, présidée par Jean-Christophe HASCOËT, directeur de la supply chain du groupe MONTBLANC, a d'abord fait un état des lieux des moyens de transport sur vente utilisés par les adhérents.

Une soixantaine d'entreprises ont répondu ce qui a permis à l'ANEA de construire un site Web sécurisé et dédié à la logistique :

www.anea-normandie.org

Cette base de données permet aux entreprises adhérentes d'identifier très rapidement quels transporteurs sont susceptibles d'effectuer des livraisons sur une zone géographique donnée, selon le mode souhaité (froid positif, négatif, ou ambiant).

L'adhérent peut alors faire le choix d'appeler directement un transporteur ou son collègue de l'entreprise de l'ANEA qui travaille sur la zone en question.

Comme tient à le souligner Jean-Christophe Hascoët, « c'est d'abord une mise en relation. L'objectif est de travailler en réseau et d'échanger et en aucun cas de favoriser tel ou tel transporteur. A l'usage, on constate que les entre-

prises s'appellent pour échanger sur les difficultés et les taux de services et ce sont ces contacts directs qui ont amenés les perspectives puis la réalisation de la mutualisation entre elles et avec le transporteur. »



La base de données est aujourd'hui riche de 145 transporteurs sur le seul transport sur ventes. La fin de l'année 2011 a vu le lancement d'une étude pour élargir la base aux achats et à l'entrepôt.

De la culture de réseaux initiée par l'ANEA naissent des actions

- **individuelles** (portée par une tête de file)
- **et collectives** (portée par un ensemble cohérent)

L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

Elle repose d'abord sur la volonté d'un industriel de partager ses moyens dans une relation gagnant-gagnant :

L'entreprise : SOLECO FLORETTE, émet le souhait de mieux remplir ses camions et décide de proposer aux industriels proches servant les mêmes destinations et les mêmes clients de regarder ensemble comment optimiser le chargement de son transporteur sur une tournée définie.

Quatre entreprises se sont ainsi rapprochées dans cette démarche : d'abord SOLECO FLORETTE qui a assuré l'ordonnancement et la coordination entre les transporteurs ensuite BROCELIANDE à VILLERS BOGAGE dont les volumes consolidaient ceux de SOLECO. Puis deux entreprises n'ayant pas externalisé la fonction logistique et qui consolident l'offre des partenaires, à savoir la fromagerie REO à LESSAY et CREALINE. Aujourd'hui le tour de table s'est élargi à PRIMCO et SOCOPA.

LES RESULTATS

- ⇒ 4 / 5 industriels dans des camions
- ⇒ Taux de remplissage des camions optimisés.

- ⇒ Une charge logistique supplémentaire pour l'organisateur (exploitation, répartition de la facturation pour les transporteurs)

Les FACTEURS CLES DU SUCCES de cette démarche reviennent au pilote de l'opération, maître de sa logistique et de l'organisation des camions.

Les PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

- ⇒ Accepter les contraintes du pilote et l'informer en amont des besoins,
- ⇒ Régularité / fiabilité des lignes nouvelles et intermédiaires
- ⇒ La confiance entre les partenaires pour ne pas décevoir celle accordée par les clients distributeurs.

Daniel LEGENDRE-SOLECO

« Les résultats sont positifs pour tous, mais s'analysent au regard de l'ouverture de chacun aux impératifs de l'autre, des clients / destinations communes, d'une gouvernance clairement établie (férieds, litiges), de l'acceptation d'une organisation logistique partagée avec les partenaires de l'opération, et enfin d'une relation forte avec les distributeurs ».

L'INITIATIVE COLLECTIVE

Suite aux échanges inter entreprises liées à la base de données, un ensemble d'entrepreneurs adhérents de l'ANEA, décide de jouer la transparence pour faire face à l'inflation des coûts, et à la difficulté de livraisons sur des secteurs géographiques pourtant commercialement porteurs comme le SUD EST et le SUD OUEST. Les délais de livraisons et les coûts sont pour ces régions, prohibitifs avec plusieurs ruptures de charges, voire des changements de transporteurs etc...

L'IDEE

Que peut-on faire pour aller sur le Sud-Est et le Sud-Ouest ? Qui y va, avec quels volumes et quels clients ? Quelles fréquences et quels modes : frais, sec... ?

Lancement de l'étude mutualisation du transport vers les clients du Sud-Est et Sud-Ouest .

Mutualisation logistique (suite...)

Cette étude est conduite par Yves LEGALL, cabinet AFEI, ancien directeur supply chain de BROCELIANDE, sous la présidence d'Eric LESAGE Directeur Général de TARTEFRAIS qui fait le relais entre 7 entreprises de l'ANEA qui ont répondu à un intérêt commun avec une organisation en mode projet



TEMOIGNAGES D'ENTREPRISES

LA MÉTHODOLOGIE

Périmètre défini

4 Phases :

1. La Collecte d'informations,
2. L'Analyse
3. Axes de mutualisation,
4. Partage, Recommandations

8 Entreprises sur 11 ont donné leurs flux sur les secteurs concernés.

Quelques données de flux évocateurs : 222 clients, 18 transporteurs, 5 800 lignes de commandes et 8 000 tonnes de produits vers le Sud-Est et Sud-Ouest, sur 2 mois d'exploitation
Des entreprises différentes : de 100 T à 20 000 T en frais ou en sec.

Sur la base des analyses et des partages, **déclinaison des axes de mutualisation** : Départements, Clients, Industriels...

Recommandations de l'ANEA

- ⇒ Sur les destinations (Départements, clients)
- ⇒ Sur les possibles mutualisations d'industriels
- ⇒ Sur de nouveaux schémas logistiques
- ⇒ Pour de nouvelles règles de facturation transporteur tenant compte des spécificités et des volumes de chacun

La mission et le rôle de l'ANEA s'arrêtaient là. Il n'appartenait pas à l'ANEA d'organiser ensuite la mutualisation. Les entreprises ont donc décidé sur la base du volontariat de continuer la démarche pour aboutir à la mutualisation.

Les conclusions d'Yves LEGALL :



« Ce chantier a été enthousiasmant parce qu'il a été conduit en mode projet. J'ai eu 42 jours pour analyser les données et présenter des conclusions. Le tout avec des entreprises qui voulaient y arriver et un pilote exigeant, Eric LESAGE. A partir de là, deux éléments clés pour réussir : la transparence de la part des industriels et la confiance dans les échanges ».

Eric LESAGE Directeur Général TARTEFRAIS- Pilote du projet

« Lorsque les résultats de l'étude ont été connus et appréciés par les entreprises partantes, il s'est fait très vite sentir la nécessité de trouver un partenariat avec un ou des transporteurs qui accepteraient de rentrer dans cette démarche concertée, tout en continuant de faire son métier de transporteur en assurant ce lien direct avec les industriels, la ramasse, les livraisons. Aux entreprises de s'engager à lui donner les volumes ».

Hubert PARRY, Directeur Général ALLIS à FALAISE :

« Sur le déroulement, on y est allé sans arrière pensée. Le choix des entreprises était judicieux parce que non concurrentes avec des activités multisectorielles.

Après plus de 6 mois de fonctionnement, le but est atteint et l'expérience est réussie. A dupliquer sur d'autres secteurs géographiques ou sur d'autres types d'achats, telle l'énergie... »

Sandrine COURTOIS, BLINI à TROARN

« Concernant la mutualisation, ce projet nous a permis de faire des économies substantielle de transport. Cependant, cette économie est à analyser avec prudence car nous avons eu un démarrage difficile, des horaires non respectés, des dévoyés...

Une restructuration a eu lieu permettant une amélioration notable mais nous peinons cependant sur la communication litiges. Nous ferons le point Post saison ».

Honorine LEFRANCOIS : TABLE DE GUILLAUME à FALAISE

« Après avoir constaté que les problématiques logistiques étaient sensiblement les mêmes quelque soit la taille de l'entreprise, cette mutualisation nous a permis de mieux appréhender le monde des transports. Au-delà d'une baisse des coûts significative, j'en retiens surtout la richesse des échanges avec les autres entreprises. Expérience à renouveler sans modération ! ».

Régis LECOEUICHE : Directeur industriel TARTEFRAIS FALAISE :

D'abord, il n'y a pas eu de non dit, chacun a accepté de mettre tout sur la table et de jouer la transparence.

On a beaucoup appris les uns des autres, certains étaient parvenus à optimiser, d'autres étaient déjà organisés ou avaient la taille suffisante pour avoir un service spécial « transport » et nous avons partagé sur l'objectif que nous nous fixions.

Ce qui est capital pour la réussite de cette action de mutualisation c'est d'avoir avec nous une grande entreprise comme BROCELIANDE, ça a été une réelle ouverture et un intérêt pour les transporteurs.

Pour les clients, finalement, ça simplifie les choses, au lieu d'avoir de multiples transporteurs, ils ont maintenant quelque chose de rationnel. Si on ne l'avait pas fait, les clients l'auraient sans doute fait pour nous et au lieu d'une démarche volontaire, on aurait eu le sentiment de subir...

En un mot, aujourd'hui, la force de ce réseau, c'est de se faire confiance, on se parle, ça m'a beaucoup apporté et à l'entreprise aussi. »

Yves LEJAN Responsable logistique BROCELIANDE – Villers Bocage

« Je suis conscient de l'importance qu'a représenté BROCELIANDE dans les volumes et les destinations. Aujourd'hui, dans cette démarche de mutualisation BROCELIANDE représente les 2/3 des volumes et je suis heureux d'avoir pu être la locomotive de cette démarche en terme de faisabilité.

Bien que les retombées économiques pour ma société ne soient pas aussi importantes que souhaitées, il n'aurait pas été envisageable de se désengager d'une action initiée par Bruno DURAND et Yves LEGALL d'autant que les PME ont, dès le départ, joué carte sur table et mis beaucoup d'espoir et d'envie de développement dans cette démarche.

Un point essentiel pour l'engagement d'une grande entreprise est qu'il n'y ait pas de concurrent dans le tour de table.

Pour ma part, j'ai pris plaisir à vivre cette expérience avec l'ANEA et les entreprises partenaires et si je pars continuer mes fonctions au siège de la COOPERL, j'aurai plaisir à suivre l'évolution de cette démarche parce qu'elle est intéressante et équitable, tant pour les entreprises agro-alimentaires que pour leurs clients, mais également pour le ou les transporteurs référencés qui y trouvent bien évidemment leur compte ».

ALEAS CLIMATIQUES :

L'ANEA n'a pas ménagé ses efforts et ses rencontres, et l'accueil qui lui a été réservé dans la plupart des instances sont à la hauteur de nos espérances.

Bertrand DECLOMESNIL, Président de l'ANEA et Christiane AUDIC Secrétaire Générale, ont rencontré les cellules de crise et de viabilité hivernale des Préfectures de la Manche, de l'Orne et du Calvados, ainsi que les services concernés aux Conseils Généraux des 3 départements. Ils ont également rencontré la Préfecture de Zone de Défense Ouest à RENNES. La zone de défense Ouest couvre 5 régions : la Haute et la Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays de Loire et la région Centre. Le Préfet de la Zone de défense Ouest est Monsieur CADO, Préfet de région Bretagne.

PREPARATION A LA CRISE - L'INFORMATION

Dans tous les services, nous avons beaucoup appris, mais nous avons aussi été écouté attentivement. Même si nous n'avons pas forcément toujours pu obtenir gain de cause quant à vos demandes, nous avons toujours eu le sentiment que les réponses et les actions de nos interlocuteurs étaient guidées par la volonté de ne pas pénaliser l'économie, mais de ne pas prendre de risque non plus au niveau des usagers de la route.

L'ANEA a obtenu les plans de viabilité hivernale de l'ensemble des services des Conseils Généraux des départements du **Calvados, de la Manche et de l'Orne**, des **Préfectures** des mêmes Départements, ainsi que de la **Préfecture de la Zone de Défense Ouest**.

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE CRISE ANEA diffusant les informations en temps réel

Ces plans de viabilité hivernale sont téléchargeables sur un site hébergé par l'ANEA. Pour obtenir les documents, il vous suffit d'envoyer un mail à caudic@anea-normandie.com.

mise en place d'une information cellule de crise ANEA

L'ANEA devient un point centralisant les informations en temps réel. Pour ce faire, une adresse mail spécifique et sécurisée a été ouverte :

infocrise@anea-normandie.com

Pour s'assurer de la « non pollution » de cette boîte mail, les adresses des cellules de crise départementales et de zone de défense Ouest envoyant l'information ont été préalablement identifiées. Il en est de même pour les entreprises qui se sont manifestées pour recevoir ces informations.

Sur cette boîte mail seront centralisés en temps réels les arrêtés d'interdiction ou de levée d'interdiction

INFOCRISE : MODE D'EMPLOI

4 provenances d'informations actuelles:

- Les Cellules de Crise des 3 Départements : 14, 50 et 61
- La cellule de crise de la Zone de Défense Ouest.

Les arrêtés préfectoraux envoyés sur cette boîte par les cellules de crise pré-identifiées sont automatiquement répercutés sur les adresses mails des adhérents de l'ANEA qui en ont fait la demande.

Les adhérents de l'ANEA peuvent également via cette adresse échanger entre eux sur les difficultés qu'ils rencontrent sur les routes, ou sur l'état de certains axes qui ne sont pas gérés par les cellules de crise. Par contre, leurs informations ne seront pas transmises directement aux cellules de crise préfectorales (à la demande de ces dernières pour éviter les engorgements en période de crise).

Les destinataires déjà inscrits dans la base infocrise de l'ANEA et seulement ceux-là, recevront les informations des cellules de crises départementales et régionales via la boîte : infocrise@anea-normandie.com

Pour tout problème quant aux alertes ou pour s'inscrire sur cette base d'information, merci d'envoyer vos mails à **Christiane AUDIC** : caudic@anea-normandie.com ou d'appeler au 02 31 47 22 09 ou 06 62 03 45 54.

Ne pas envoyer de mail à infocrise@anea-normandie.com

infocrise@anea-normandie.com si vous n'êtes pas déjà inscrit sur la base, ce mail ne serait pas traité.

Enfin, à l'issue de la période de crise, un bilan sera fait avec l'ANEA et les cellules de crise.

Un exercice de crise a été fait début décembre, quelques difficultés de compatibilité d'écritures ont été rencontrées. Ce désagrément a été réglé par les services informatiques.

Merci à tous ceux qui ont accepté de se prêter à l'exercice.

Merci également à Jean-Christophe HASCOET qui a suivi de près les travaux et fait le lien avec les instances nationales et en particulier l'ANIA.

L'INSTRUCTION du 14 Novembre 2011 et la circulation des poids lourds en période de crise climatique.

Les arrêtés préfectoraux lors de la crise de fin 2010 intégraient pour la plupart des dérogations, « lorsque la situation le permettait » aux véhicules équipés pour circuler sur routes enneigées et verglacées suivants :

- ⇒ transports d'animaux vivants
- ⇒ collecte de lait
- ⇒ distribution d'alimentation du bétail
- ⇒ distribution de denrées périssables

L'ANEA avait alors interrogé les différentes préfectures pour s'assurer de la pérennité de ces dérogations afin de pouvoir inviter les entreprises à s'équiper suffisamment tôt. Nous avons été rassuré sur le caractère pérenne de ces dérogations, avec toujours la réserve « dès lors que la situation le permettait ».

L'instruction du 14 Novembre 2011, remet sensiblement en question les organisations sur les points suivants :

⇒ Les dérogations doivent être limitées aux poids lourds de moins de 19 tonnes et non articulés qui présentent le moins de risque de perte d'adhérence en conditions hivernales : au surplus ces poids lourds relèvent le plus souvent du trafic local.

⇒ Ces dérogations doivent pouvoir être neutralisées à tout moment en fonction de l'évolution des conditions de circulation dans la zone concernée,

⇒ Ces mesures doivent être prévues dans les arrêtés préfectoraux d'interdic-

Aléas climatiques (suite...)

tion temporaire de circuler : elles doivent être prises suffisamment tôt et avec précision afin que les forces de l'ordre et les conducteurs de poids lourds (y compris étrangers) puissent prendre les dispositions nécessaires.

⇒ Les préfets de zone doivent veiller à ce que ces dérogations soient mises en temps réel à disposition des CRICR compétents afin qu'elles soient publiées rapidement sur le site internet « bison futé ».

Le point qui pose problème est celui de la limitation des dérogations aux

moins de 19 tonnes non articulés. En effet, la plupart des véhicules « dits prioritaires » (lait- alimentation animale - et animaux vivants) sont des poids lourds supérieurs à 19 tonnes. L'ANEA a fait part de cette problématique à ses interlocuteurs.

A l'issue de nos réunions départementales et régionales, nous avons compris que les dérogations initiées depuis début 2011 perdureraient dès lors que les conditions de circulation le permettraient. Enfin, en cas de nécessité, des

zones de tri ont été initiées par les services préfectoraux et les forces de l'ordre afin d'éviter l'engorgement des aires de stockage et le blocage aléatoire de camions.

Espérons que la volonté de concertation, de communication et de progrès entrepris par nos interlocuteurs puissent nous permettre de passer une bonne année 2012, qui, ne l'oublions pas, commence certes le 1^{er} janvier avec une période hivernale, mais se termine aussi le 31 décembre... avec aussi une nouvelle période hivernale.

ECO TAXE POIDS LOURDS : la Basse-Normandie en situation de concurrence défavorable

Les bretons obtiennent 40% d'abattement.

LETTRE A TOUS LES ELUS, DEPUTES et SENATEURS

Mesdames, Messieurs,

Nous avons appelé votre attention au cours des années 2009 et 2010, sur les conséquences de la mise en place de l'écotaxe pour les entreprises de Basse-Normandie. Nous avons notamment souhaité que notre région puisse être reconnue comme région périphérique et ainsi bénéficier d'une réduction de 25 %. Un rapport de Monsieur le Préfet de Région, Christian LEYRIT, transmis au Secrétaire d'Etat aux Transports Dominique BUSSEREAU le 30 juin 2010, appuyait le bien-fondé de notre demande. Vous trouverez en page 3, les arguments soulignés par le rapport préfectoral qui motivaient cette demande.

Nos demandes n'ont pas été prises en compte.

Le 15 novembre 2011, à l'occasion de l'examen en première lecture à l'Assemblée Nationale de la loi de finances 2012, Pierre Méhaignerie, Député Breton, a déposé un amendement n° 663 après l'article 47 visant à porter à **40 % la minoration pour la Bretagne**.

Les élus Bretons ont défendu la forte activité agricole et agro-alimentaire de la Bretagne ainsi que le fait que ses routes à 4 voies n'étaient pas à péage, enfin, ils ont argumenté sur la part de leur contribution à la taxe transport par rapport à leur contribution au PIB. Cet amendement a été adopté.

Sans remettre en cause le bien fondé de cet amendement, force est de constater qu'il accroîtra la discrimination de concurrence entre les entreprises de Basse- Normandie et de la région Bretagne dont l'agriculture, la pêche et l'agro-alimentaire constitue un des fers de lance de son économie.

Vous trouverez en pièce jointe les débats à l'Assemblée Nationale du 15 novembre dernier.

Nous souhaitons qu'à l'occasion de l'examen en 2ème lecture de la loi de finances à l'Assemblée, vous interpelliez Madame Valérie PECRESSE, Ministre du Budget, voire, déposiez un amendement permettant de rétablir plus d'équité. Nous vous rappelons que le secteur Agro alimentaire est le 1^{er} secteur industriel de Basse-Normandie.

Nous vous remercions pour tout le soutien que vous apporterez aux entreprises de Basse-Normandie et comptant sur votre présence à l'occasion du débat en 2ème lecture,

Nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments distingués.

Bertrand DECLOMESNIL
Porte Parole du Collectif,
Président de l'ANEA

Pour obtenir les éléments du dossier, adressez un mail à caudic@anea-normandie.com



L'ANEA concernée par « BIEN MANGER et MANGER A SA FAIM »

Un objectif : FACILITER l'ACCES à TOUS à l'alimentation tout en créant du lien intergénérationnel



Le 8 novembre 2011, la CCI de FLERS/ ARGENTAN a apporté, à sa manière, sa « contribution » au Challenge Laurent FLECHARD à la fois en mémoire de Laurent, mais aussi par solidarité pour une action qui « a du sens »...

L'ANEA et ses partenaires : la DRAAF, le Crédit Coopératif, FRANCEAGRIMER, la FCD, l'ARDEFA, l'Agence Régionale de Santé, l'ESIX se sont retrouvés avec les ONG : Les Banques Alimentaires de la Manche et du Calvados, le Secours Populaire de l'Orne, pour saluer les actions des jeunes lycéens et collégiens des 3 départements bas-normands, clore la première édition du Challenge Laurent FLECHARD et lancer l'édition 2011/2012. Olivier BI-TOUN animait cette cérémonie.



Bertrand DECLOMESNIL Président de l'ANEA a introduit cette cérémonie en remerciant la CCI de Flers pour son accueil au sein de ses locaux et en rappelant le contexte du chantier « Aides aux plus démunis ».

Il a tenu à saluer les nombreux partenaires qui apportent leur soutien à cette action.

Non sans émotion, il a rappelé que ce challenge est un hommage à Laurent FLECHARD, membre fondateur de l'ANEA, décédé en 2010 à l'âge de 38 ans, car il était investi dans cette cause. L'objectif c'est d'abord « de mieux manger pour tous ». Bertrand DECLOMESNIL insiste sur le soutien apporté par la famille de Laurent FLECHARD qui est représentée par Jean-Pierre SERVANT de l'entreprise GILLOT. Il félicite les jeunes pour leur investissement dans cette action, investissement qui aurait certainement animé Laurent FLECHARD.

François MOUCHEL, correspondant FRANCEAGRIMER régional Basse Normandie a apporté un éclairage sur le PEAD (Plan Européen d'Aide aux Plus

Démunis). Ce programme mis en place en 1987, reposait principalement sur le troc de matières premières (viande, lait, céréales, sucre, riz), issues des stocks d'intervention de la politique agricole commune (PAC), contre des produits alimentaires finis plus ou moins élaborés (pâtes, salade de riz au thon, crèmes dessert, lait, etc.), via des appels d'offres communautaires auprès des professionnels de l'agroalimentaire. Le PNAA (Programme National d'Aide Alimentaire) a été mis en place par le Gouvernement en 2004 afin de répondre aux besoins alimentaires non pourvus par l'Europe, et d'améliorer et de diversifier l'aide alimentaire. Il permet l'achat de produits non fournis par le PEAD mais également de soutenir des actions des associations caritatives.

Inquiétude et remise en cause du PEAD

Annick GRANDIN, Présidente de la Banque Alimentaire de la Manche a présenté la démarche des Banques Alimentaires : **Ne rien acheter et ne rien vendre ! Aider les plus démunis.**

Elle a ensuite expliqué l'origine des denrées, leur distribution et donné un état des lieux des bénéficiaires de ces aides : 4458 personnes en 2010 pour la Banque alimentaire de la Manche.

Annick GRANDIN explique que l'aide passe aussi par la revalorisation de l'Homme, par une aide à l'insertion et également « rompre l'isolement ». La Banque Alimentaire de la Manche a, dans son équipe, une conseillère en éducation sociale qui anime des ateliers de cuisine qui se déroulent dans les camions dédiés à cet atelier. 675 personnes en ont bénéficié en 2010.

Elle a aussi tenu à remercier avec beaucoup d'émotion les partenaires qui aident la Banque Alimentaire au sein du département et rappelé que la collecte nationale se déroulera les 26 et 27 novembre 2011 dans les hypermarchés.

Annick GRANDIN a brièvement rappelé le projet qui « a fait courir » les jeunes, à

savoir l'achat de bacs plastiques pour remplacer les cartons et permettre une meilleure sécurité à la fois pour les bénévoles, mais aussi pour les produits.

Christine TROUSSIER responsable du Secours Populaire de Flers a mis l'accent sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2009 et 2010 : 2888 personnes sont inscrites au Secours Populaire pour le département de l'Orne, c'est une augmentation de 45.5% par rapport à



2009 ! Les chiffres 2011 ne sont pas encore connus mais à titre indicatif l'antenne de Flers est passée 160 familles en avril à 280 familles au mois de novembre. La précarité touche toutes les couches de population : les 18 – 24 ans qui sont étudiants des jeunes parents, mais aussi les personnes âgées et les familles monoparentales.

Elle a insisté sur le fait que l'arrêt du PEAD (Plan Européen d'Aides aux démunis) serait une catastrophe. Au niveau national ce sont 90 millions de repas qui sont distribués par an par le Secours Populaire. Sans le PEAD les possibilités passeraient à 45 millions alors même que les besoins sont en nette augmentation et que les effets de la crise semblent s'accroître !

Le projet présenté aux jeunes :

La centrale de collectage et de distribution basée près d'Argentan :

Par sa situation géographique, elle permet de répondre aux exigences de la Communauté Européenne et de l'Etat Français en matière de mutualisation de moyens, de réduction des coûts et de professionnalisation. Cette capacité de stockage permettra de répondre plus positivement aux appels d'offres du programme MUTUADON, et d'être en mesure de recevoir et de distribuer les dons (en gros volume) du partenariat privé. Enfin cette plateforme permettra aussi d'améliorer la gestion des stocks, pour répondre aux exigences de la réglementation sanitaire.

4 jeunes en service civique au Secours Populaire de Flers effectuent un service civique au Secours populaire de l'Orne. Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir une expérience profes-

Challenge Laurent Flécharde (suite...)

sionnelle en s'investissant dans le monde associatif. Leur objectif est de promouvoir l'association auprès de la jeunesse ornaise et de leur donner envie de pousser la porte du secours populaire pour faire du bénévolat ou en cas de besoin. Ils œuvrent également sur les projets internationaux du Secours Populaire.

LES GRANDS MOMENTS DE LA CÉRÉMONIE

LA REMISE DES RECETTES RÉALISÉES AUX ONG

Pour la première édition du Challenge Laurent Flécharde, trois établissements (lycée Flora Tristan à la Ferté Macé (61), le lycée Rabelais à Hérouville Saint Clair (14) et la Maison Familiale Rurale de St Sauveur Lendelin (50) ont réalisé un menu complet et équilibré à partir des denrées couramment données par les ONG. Lors de la cérémonie, Richard BOUILLON, Directeur de la Maison Familiale Rurale de St Sauveur Lendelin, Alexandra SEREE, formatrice, et les élèves qui ont participé à l'élaboration du menu, ainsi que Gilles GUEZENNEC, Proviseur du lycée Flora Tristan de la Ferté Macé accompagné de ses élèves et de Jean-Marc BAUDET Professeur de cuisine, ont remis leurs recettes aux ONG.

Editées à 5000 exemplaires, elles seront remises par les ONG aux personnes aidées. Elles seront également utilisées dans les camions-cuisines de la Banque Alimentaire.

Ces menus ont été évalués par des Chefs, il en ressort que chaque menu trouve son intérêt en fonction du repas que l'on veut préparer : Un menu quotidien, qualitatif et simple à préparer pour celui de la MFR, des menus plus festifs pour les deux autres établissements gardant néanmoins à l'esprit le coût des ingrédients utilisés.



Des témoignages de chacun des établissements, il ressort une réelle satisfaction et une fierté des élèves d'avoir pu apporter leur pierre à l'édifice. Enfin, les Directeurs d'Etablissements et les enseignants ont insisté sur le fait qu'il est plus facile de parler de citoyenneté avec une application directe comme celle-ci. Autre point positif, sur la dizaine d'élèves de la MFR deux d'entre eux ont émis le souhait de continuer dans la voie de la restauration.

Comme quoi, aider les plus démunis peut amener à trouver sa vocation !

Le Crédit Coopératif, partenaire de l'action, a souhaité féliciter plus particulièrement le travail des élèves de la classe de 4^{ème} de la MFR de St Sauveur Lendelin. Régis DUBOIS BAUDRY Directeur Régional, a remis à chaque élève un bon pour l'ouverture d'un livret épargne solidaire qui sera crédité de 30€. Le Crédit Coopératif rétrocède 3 € à un organisme choisi par son détenteur à l'ouverture du compte. Chaque retrait avec la carte bancaire du Crédit Coopératif apporte également 0.6 centimes d'euros à cette association.

LES ACTIONS SOLIDAIRES

La marche du lycée St Thomas d'Aquin de FLERS a permis de rapporter 406€. Cette somme a été partagée entre le Secours Populaire et la Banque Alimentaire. Ce somme permettra de participer à l'achat de bacs en plastique pour la Banque Alimentaire et au financement de la plateforme du Secours Populaire. Représentée par Jean Pierre SERVANT, la famille FLECHARD a souhaité apporter son soutien à cette action et a abondé la somme récoltée pour chacune des associations. Jean- Pierre SERVANT a remis ces chèques aux ONG. Ayant travaillé plusieurs années avec Laurent FLECHARD il n'a pu cacher son émotion d'être présent pour une cérémonie et une action qui porte son nom.

La marche du lycée Germain de Coustances a mobilisé 1300 élèves et rapporté 1000€.

L'opération pain/pommes : l'Institution Sévigné de Granville a organisé une opération Pain Pommes au profit du CCFD. Le montant du ticket repas des élèves a été remis à l'association.



PROJETS 2012 :

La majorité des établissements qui ont participé au Challenge Laurent Flécharde ont émis le souhait de renouveler leur participation pour la prochaine édition. L'ANEA compte doubler voire tripler cette participation grâce à la mobilisation des ONG et à l'intérêt porté par les établissements récemment rencontrés.

SIGNATURE DE LA BOURSE AUX DONS

Dans le contexte actuel que traverse l'aide aux plus démunis, avec un risque à venir de diminution drastique des fonds du PEAD, les industries agro-alimentaires, conjointement avec les distributeurs et des logisticiens doivent se mobiliser pour mettre en place une plate-forme du don : la Bourse aux dons prévue par le PNA comprenant à la fois les dons alimentaires, mais aussi les dons en matériel (roulant – vitrine réfrigérée etc...).

Cette « bourse aux dons » pourra notamment prendre la forme d'un forum et sera en lien avec celle qui est organisée au niveau national, mise en ligne depuis le 25 novembre 2011 sur le site <http://alimentation.gouv.fr/bourse-aux-dons>.



Jean-François COLLOBERT de la DRAAF a clos cette cérémonie tenu à féliciter les jeunes pour leur engagement et leur travail. Il a aussi félicité l'ANEA pour sa « ténacité ».

Il évoque deux problèmes en France : l'insécurité alimentaire urbaine et rurale et le déséquilibre alimentaire qui est la cause du taux d'obésité en France.

Le programme National de l'Alimentation doit permettre la mise en place d'actions concrètes : éducation à l'équilibre alimentaire, éducation alimentaire des plus jeunes et ce dès la maternelle, ainsi qu'une offre alimentaire de qualité à travers une production de qualité (chartes nutritionnelles).

Il est important de soutenir le patrimoine culinaire français rappelle-t-il, mais il est aussi important que chacun puisse manger à sa faim.

Le challenge Laurent Flécharde a permis de mettre autour de la table tous les acteurs de l'aide alimentaire qui ne se connaissent pas et travaillaient chacun dans leur coin. Il a permis de faire connaître aux jeunes les plus démunis : « **Les petites gouttes d'eau font de grandes rivières...** »

La cérémonie s'est clôturée par un cocktail préparé par les jeunes du lycée Flora Tristan de la FERTE MACE.

Ce jour là, un reportage a été réalisé par France 3, vous pouvez le retrouver sur notre site internet www.anea-normandie.com.

Les news de nos entreprises ...

AMAND TRAITEUR

A Flers, **AMAND TRAITEUR** va compléter ses terrines avec des salades de la mer. Le groupe vient de reprendre un bâtiment à Flers de 1 500 m². Les salades de la mer sont proposées aux grossistes, la Grande Distribution et à l'export.

CREALINE

CREALINE lance une gamme de soupes fraîches. Des soupes conditionnées en bouteille PET transparente.

CALVADOS BOULARD

CALVADOS BOULARD va engager quatorze millions d'euros pour se doter d'un nouveau site à Reux, dans le Calvados, avec cinq chais et une unité d'embouteillage.

FLORETTE

FLORETTE lance « salade Rossa », une variété italienne inédite avec des feuilles nacrées et tachetées de rouge. Cette variété d'hiver ne sera proposée que du 01/10 au 30/04 pour relancer le segment des monovariétés.

TRAITEUR DE LA TOUQUES

TRAITEUR DE LA TOUQUES basée dans l'Orne, fournit à INTERMARCHÉ une nouvelle offre de légumes traiteur : des salades en cup « mix fraîcheur » et des plateaux « tout frais pour l'apéro ».

GOSSSELIN NORMANDIE

Un nouveau légume arrive en rayon : la Bellaverde. Il s'agit d'une variété de brocoli à tige fine et à petite fleur, qu'on consomme dans son intégralité, cru ou cuit. Produit uniquement en Normandie il est commercialisé en exclusivité pour la France par la société **GOSSSELIN** en barquette filmée 200g.

GOSSSELIN NORMANDIE arrive d'ailleurs en troisième place du Grand Prix INNOVAFEL, concours ouvert à toute entreprise française ou étrangère proposant un produit ou un concept innovant, susceptible de développer la consommation de fruits et légumes frais ou transformés.

PRIMEALE

Pour des poêlées originales ou pour une soupe tendance, **PRIMEALE** étoffe sa gamme « recettes » avec une barquette de 1kg composée de panais de topinambour et de rutabaga. Sur les packagings les recettes aideront les consommateurs à préparer des plats aux saveurs oubliées.

Société Normande de Volaille

Détenue depuis 1997 par le groupe LDC, **SNV** projette l'extension de son activité d'abattage et de découpe (pour passer de 45 700 tonnes de carcasse en 2010 à 52 900 tonnes), ainsi que la création d'un bâtiment d'entretien pour les poids lourds sur son site de la Chapelle (61).

TIPIAK

La marque d'épicerie et de surgelés **TIPIAK** vient de lancer son nouveau site Internet : www.tipiak.fr. Totalement remanié, il est désormais plus simple, plus fonctionnel et plus proche des consommateurs. La nouvelle plate-forme met davantage en avant les recettes, les vidéos, les conseils, les nouveautés et des promotions. Sur chacune des 200 fiches recettes : une photo ou une vidéo de la recette sélectionnée, les produits associés à cette dernière, la possibilité de l'ajouter à une sélection personnelle... Par ailleurs, les consommateurs pourront s'inscrire à la newsletter de la marque, qui souhaite créer un lien de plus en plus fort avec le consommateur.

GILLOT

Pour son centième anniversaire, **GILLOT** fourmille de projets pour élargir son offre. Sa gamme bio lancée il y a un an compte 5 références non seulement bio, mais aussi au lait cru. L'idée, à terme, serait également de réussir un véritable Camembert de Normandie AOP bio. L'entreprise espère pénétrer un nouveau marché dès le début de cette année et prépare le lancement d'un lait microfiltré, avec l'objectif d'installer ses nouveautés sur la Normandie et le bassin parisien.

SAINT LOUIS SUCRE

SAINT LOUIS innove sur les sucres en forme, dont il est le numéro un avec Ti'Plaisir. Avec sa gamme Petit Rêve, la marque change d'univers et propose du sucre en forme de cœur, nuage et lune.



COMITE D'EXPANSION AGROALIMENTAIRE DE NORMANDIE

CONCOURS DE L'INNOVATION 2011

Depuis 2008, l'ANEA est l'un des 21 partenaires du concours de l'innovation organisé par le Comité d'Expansion Agro-alimentaire de Normandie.

Cette initiative créée dès 2006 a déjà primé 23 entreprises pour lesquelles 70% des 50 produits lauréats sont toujours présents dans les linéaires de la distribution. Un résultat qui explique que pour 87% de ces PME, le fait d'être lauréat est un gage de confiance pour les acheteurs.

Cette année, **5 ENTREPRISES ONT ETE DISTINGUÉES :**

ARIAKE : pour ses veloutés déshydratés développés avec Joël Robuchon,
Domaine familial DUPONT pour son aigre doux de pommes (aide culinaire à

base de Cidre de Givre)

TIBO pour sa gamme de fruits frais prêts à déguster (DLC 21 jours)

Ferme du MESNIL pour son poulet rôti 120 jours et sa farce en barquette bois « direct au four »,

ID Traiteur : pour ses bouchées apéritives

UN GRAND PRIX

Celui de la meilleure innovation alimentaire 2011, élu par les participants à la soirée de remise des prix, le 18 octobre a été décerné à la :

FERME DU MESNIL

L'entreprise s'est vu remettre des mains de François DUFOUR Vice Président régional en charge de l'Agriculture, une campagne d'affichage offerte grâce au

soutien du Conseil Régional de Basse-Normandie, de l'Europe et de CBS OUT-DOOR.

A souligner également : les enseignes INTERMARCHÉ, CORA, CARREFOUR et AUCHAN ont offert des tests marchés et un relais tract à plusieurs entreprises lauréates.

Enfin chaque société bénéficiera d'une journée conseil en stratégie et développement commercial réalisée par l'un des 6 Consultants parrains du Concours.

Un GRAND CRU 2011 !

Retrouvez le palmarès et la liste complète des partenaires sur www.iaa.cra-normandie.fr





4^{ème} LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011

ET LOI DE FINANCES POUR 2012 :

les mesures significatives

Après trois lois de finances rectificatives pour 2011, la 4^{ème} ne devait pas se révéler très riche : outre la création d'un nouveau taux de TVA (7%) et d'une contribution exceptionnelle pour les grandes sociétés, elle se caractérise par quelques mesures techniques axées essentiellement sur les entreprises. La loi de finances pour 2012 met quant à elle davantage les particuliers à contribution en instaurant, par exemple, une taxe exceptionnelle sur les hauts revenus et en restreignant une nouvelle fois le champ d'application « d'avantages » fiscaux.

La ligne directrice de ces lois de finances est donc la poursuite du plan de rigueur pour les entreprises comme pour les particuliers. Leurs mesures les plus significatives sont exposées ci-dessous.

Droits d'enregistrement et cessions d'actions

Jusqu'alors, les cessions de parts sociales (titres de SARL) étaient, en matière de droits d'enregistrement, moins avantageuse sur le plan financier que les cessions d'actions (titres des SAS, SA, SCA) puisque les droits exigibles sur ces dernières étaient plafonnés à 5.000 €.

Les cessions d'actions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012 ne peuvent plus bénéficier de ce plafonnement de droits d'enregistrement et se trouvent désormais soumises au barème dégressif suivant :

- fraction d'assiette < 200.000 €.....3%
- fraction d'assiette comprise entre 200.000 € et 50 millions d'€.....0,5%
- au-delà de 50 millions d'€.....0,25%.

C'est ainsi que toute cession supérieure à 167.000 € va générer un montant de droits supérieur à celui qu'aurait connu le cessionnaire avant le 1^{er} janvier.

Toutefois, il est prévu une exonération de droits dans quatre situations étant précisé que ces exonérations s'appliquent que les titres cédés soient des actions ou des parts sociales : aucun droit n'est ainsi dû, par exemple, lorsque la société cédante et la société cessionnaire appartiennent au même groupe intégré.

La contribution exceptionnelle des entreprises

Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires hors taxes sur 12 mois supérieur à 250 millions d'euros vont devoir s'acquitter au titre de leurs exercices clos entre le 31 12 2011 et le 30 12 2013 d'une contribution égale à 5% du montant de l'IS dû. Pour les groupes intégrés fiscalement, le chiffre d'affaires

à retenir est celui de l'ensemble des sociétés situées dans le périmètre de l'intégration fiscale.

Report des déficits

Des dispositions nouvelles issues de la loi du 19 septembre 2011 ont modifié les régimes de report en avant et en arrière des déficits : le déficit ne peut être déduit du bénéfice suivant que dans la limite de 1 million majoré de 60% du bénéfice excédant ce seuil. Quant à l'option pour le report en arrière, elle n'est admise que sur le bénéfice de l'exercice précédent dans la limite du montant le plus faible entre le bénéfice d'imputation et 1 million.

La loi de finances vient préciser que se trouvent dans le champ d'application du nouveau régime :

- non seulement les déficits constatés au titre des exercices clos à compter du 21 septembre 2011
- mais aussi le stock de déficits encore en report à la clôture de l'exercice précédent. L'administration a toutefois admis (cf projet d'instruction) que les entreprises qui ont clôturé un exercice entre le 20 juin et le 20 septembre 2011 et constaté un déficit au titre de cet exercice peuvent opter pour le report en arrière de ce déficit dans les conditions applicables précédemment à la réforme issue de la loi du 19 septembre.

Enfin, est supprimée, pour les exercices ouverts à compter du 21 septembre 2011, la règle qui interdit aux entreprises n'ayant pas conclu d'accord dérogeant de participation d'imputer sur le bénéfice servant au calcul de la réserve spéciale de participation les déficits antérieurs de plus de 5 ans.

Charges financières et titres de participation

La déduction des charges financières liées à l'acquisition de titres de participations et supportée par la société cessionnaire peut être interdite si celle-ci se trouve dans l'impossibilité de démontrer :

- que les décisions relatives à ces titres sont effectivement prises par elle ou par une société sœur ou sa société mère, établie en France
- et qu'elle exerce une influence sur la société cible.

Ce dispositif de réintégration des charges financières, très proche de « l'amendement Charasse » propre à l'intégration fiscale, peut toutefois être écarté dans l'une des

trois situations suivantes :

- valeur totale des titres de participation détenus par la société < à 1 million d'euro
- absence de recours à l'emprunt pour l'acquisition des titres
- ratio d'endettement du groupe supérieur ou égal à celui de la société.

En cas d'exclusion de la déduction des charges financières, la réintégration s'opère sur 8 ans.

Cette limitation de la déductibilité de charges financières s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 étant précisé qu'elle s'applique aussi bien aux acquisitions de titres réalisées au cours des exercices à venir, qu'à celles effectuées au cours des 8 exercices précédents.

Plus-values des particuliers

La loi supprime avant toute application le dispositif d'abattement, pour durée de détention, de la plus-value générée lors de la cession de titres par des personnes physiques. A la place est institué un mécanisme de report d'imposition de cette plus-value, assujéti au respect d'un certain nombre de conditions contraignantes : le prix retiré de la cession des titres doit notamment être réinvesti dans une autre société.

Il est à noter que le report d'imposition ne touche que l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux restant dus, et qu'il peut se transformer, au bout de 5 ans, en une exonération. En outre, **il n'est pas mis fin au dispositif propre aux dirigeants de PME partant en retraite qui devrait continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2013.**

Prélèvement forfaitaire libératoire (PFL)

Les associés personnes physiques qui perçoivent des dividendes ont la possibilité d'opter pour leur imposition anticipée et forfaitaire évitant ainsi leur intégration (à hauteur de 60%) à leurs autres revenus et leur imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le **taux du PFL** vient d'être augmenté de 2 points passant ainsi de 19 à **21 % soit une imposition maximale de 34,5%** si l'on rajoute les prélèvements sociaux dus.

Cabinet d'Avocats FIDAL

**Stéphane LEMAITRE – Avocat Associé,
Directeur du Département de droit fiscal**

FLASH INFOS ...

Rencontres inter-ARIA : le 7 février 2012 c'est l'ANEA qui reçoit.

Toutes les ARIA (Associations Régionales des Industries Alimentaires) ont pris l'habitude de se rencontrer 2 à 3 fois par an. En ce début d'année 2012, le rendez-vous est pris en Normandie et plus précisément à l'Hôtel du Golf de Deauville. Au programme, discussions et échanges autour des projets de chacun.

NOMINATION

Jean-Marie MEULLE, ancien Directeur Général d'AGRIAL et Président du groupe de travail Gestion des Déchets de l'ANEA, a été nommé au Haut Conseil de la Coopération Agricole.

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

L'économie est-elle durable ?
Sera le sujet du colloque annuel de l'ANEA du
MARDI 28 FEVRIER 2012 à 14h30
au Conseil Régional de Basse Normandie.
Échange avec un économiste.

INAUGURATION DE L'ESIX

L'ESIX, présidée par Bertrand Declomesnil, a été inaugurée officiellement le 8 décembre 2012 par François Digard, Président de Saint-Lô Agglomération et Josette Travert, Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie. L'ESIX Normandie, école supérieure d'ingénieurs, se dote ainsi d'un hall technologique pour son département agro-alimentaire dont les formations sont implantées à Caen et à Saint-Lô.

LE HARVARD BUSINESS SCHOOL CLUB DE France et Le Club des Victoires des Autodidactes sensibles au Challenge Laurent Fléchart

Chaque année, lors de la remise **par le Harvard Business School Club de France, du Prix des Victoires des Autodidactes (fondé en 1989)**, un don est remis par les anciens lauréats à une association. Lors de la remise Nationale des Victoires des Autodidactes le mercredi 14 décembre 2011 dans les salons de l'Assemblée Nationale, Annick GRANDIN la Banque Alimentaire de la Manche et Christine TROUSSIER pour le Secours Populaire de l'ORNE ont reçu chacune **un chèque de 1000€**.



21 décembre 2011— lancement de la marque BUY NORMANDIE



Conférence de presse du 21 décembre 2011, Jean-Claude Lechanoine Président de la CCI Normande (au centre) et Bertrand Declomesnil, Président de l'ANEA, avec les chefs d'entreprise présents qui ont rejoint la future association loi 1901 « BUY NORMANDIE ».

Sur le modèle « Produit en Bretagne », la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Haute et Basse Normandie et l'ANEA viennent de lancer la marque régionale « BUY NORMANDIE » afin de promouvoir notre région qui pèse 5% du PIB, 5% de l'emploi et qui est la 4ème région à l'international.

BUY NORMANDIE qui s'appuiera sur une structure permanente, concernera toutes les activités économiques. Au programme : opérations commerciales et promotionnelles (GMS, Foires Expo,...) en Normandie, en France et à l'international...des le deuxième trimestre 2012, la stratégie de marque sera finalisée afin de lancer dans la foulée deux opérations : l'une de communication régionale, l'autre de commerce événementiel, qui sera annuelle. L'objectif de l'association est d'atteindre 250 adhérents dès 2013 et de profiter pleinement des rendez-vous de 2014-que sont les Jeux Equestres Mondiaux et le 70ème anniversaire du débarquement alliés.